

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Secrétaire général

Paris, le

29 JUIN 2006

Monsieur le Secrétaire général,

Dans le cadre des réformes statutaires engagées (fusion des corps des personnels administratifs, réforme de la filière des personnels des systèmes d'information et de communication), j'ai souhaité définir, en relation étroite avec les organisations syndicales représentatives du personnel, une politique pluriannuelle pour l'ensemble des corps et des carrières des personnels administratifs, techniques et des systèmes d'information et de communication du ministère.

Ce chantier, ouvert depuis plus d'un an, a fait l'objet de nombreuses réunions d'échanges et de concertation qui ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un document partagé.

Ce document d'orientation, dont vous trouverez ci-joint la dernière version, couvre l'ensemble des grands domaines de la gestion des ressources humaines : les statuts, le déroulement des carrières, le régime indemnitaire, la mobilité, la formation, l'action sociale et, bien entendu, l'exercice du dialogue social.

A la suite de l'examen par le comité technique paritaire ministériel du 4 juillet prochain, des textes statutaires relatifs à la fusion des corps des personnels administratifs et à la réforme de la filière des personnels des systèmes d'information et de communication, je vous propose que ce document puisse faire l'objet d'un engagement réciproque de la part de l'administration et des organisations syndicales.

La signature de ce protocole d'accord, qui contribuera à l'amélioration des carrières de l'ensemble des personnels, pourrait intervenir, si vous en êtes d'accord, dès l'issue du comité technique paritaire ministériel.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Bruno LANDRI
Secrétaire général du syndicat national
des personnels de préfecture – Force Ouvrière
8, rue de Penthièvre
75008 PARIS

Le secrétaire général

Daniel CANEPA

